

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITÉ

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 DECEMBRE 2019**

Date de convocation : 21 novembre 2019

Date d'affichage : 22 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois décembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame le Maire,

Étaient Présents : Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL, *Maire*, Patrick de LUCA, Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, *Adjoint*, Claude CARATIS, Sabine MENIN, Gérard CHAIGNEAU, Isabelle BITLLER, Isabelle BAETE, Denis DARBLAY et Alberto BECHI **Conseillers**.

Représenté : Fernand GEORGES pouvoir à Isabelle BAETE

Absentes : Sandrine DUBOIS, Patricia DEPIN, Anne GUIHEUX

Nombre de Conseillers : 15 en exercice 11 présents 12 votants

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire ; Isabelle BAETE est désignée pour remplir cette fonction.

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR 2019
VIREMENTS DE CRÉDITS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la décision modificative n° 2 pour 2019 – virements de crédits.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE, LES MAIRES
DES COMMUNES D'ETRECHY, DE CHAMARANDE ET DE LARDY ET LE
DIRECTEUR DE ZONE SURETE SNCF ILE-DE-FRANCE SUD CONCERNANT LA
SECURATION DES GARES D'ETRECHY, CHAMARANDE, LARDY BOURG ET
BOURAY**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à la majorité**, (contre : 2 ; abstention : 2)

APPROUVE les termes de la convention telle que jointe en annexe.

AUTORISE le Maire à signer la présente convention.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENTRE JUINE ET RENARDE (CCEJR)**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR).

**ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION D'UN TERRAIN NU SIS LIEU DIT
« LES PETITS CERISIERS »**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE de préempter le bien sis commune de Chamarande cadastré section A parcelle 558 pour une contenance totale de 477 m², appartenant à Madame Anne ADRIEN.

Fait à Chamarande, le 5 décembre 2019

Le Maire,



Marie-Hélène JOLIVET-BEAL